



Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCHIENNES

Séance 11 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Qui ont donné procuration : 3
Présents : 12
Qui ont pris part au vote : 15

Date d'affichage : 03/12/2024
Date de convocation : 03/12/2024

L'an Deux Mil vingt-quatre le 11 décembre à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ.

Etaient présents : Laurent Martinez, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT, Jocelyn OGER, Sylvie ROUSSELLE

Ont donné procuration : Marie-Chantal CABESTAING à Bernadette DEHAENE, Jacqueline CRETEUR à Catherine KOPEC, Annie DEVAUX à Frédérique FERREIRA

Absente : Elizabeth DESMETTRE

Délibération 12/2024

034 / 2024

Objet : Adhésion à l'UNCCAS

L'union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) est la seule association qui fédère et représente les centres (inter)communaux d'action sociale (CCAS/CIAS). Elle joue un rôle essentiel dans la promotion de l'action sociale locale, en soutenant les communes dans la mise en œuvre de leurs politiques sociales et en offrant des services et des outils pour améliorer la prise en charge des populations les plus vulnérables.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale,

Considérant l'intérêt pour le C.C.A.S. d'être accompagné sur le plan juridique et technique, d'être informé de manière régulière

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS décide :

Art 1 d'adhérer à l'UNCCAS à compter de 2025 et dont le siège est situé au 11 rue Louise Thuliez, 75019 Paris

Art 2 de payer chaque année le montant de la cotisation statutaire fixé par l'UNCCAS

Art 3 Le Président est chargé de la mise en œuvre de cette délibération en ce qui le concerne

Vote du Conseil d'Administration :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0



Ainsi fait et délibéré les, jours, mois, et an que dessus

Le Président du Centre Communal

D'Action Sociale,

Laurent MARTINEZ.

